

DELIBERATION n°2026/016

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 39

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BARAT

QUESTION N°010

OBJET : COMITE CONSULTATIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – DESIGNATION DES MEMBRES

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI
(à partir du point n°011), M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe
VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR,
M. Benoit VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-
ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia
RODAS-POWLOFF (à partir du point n°005), Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN,
Mme Yasmina SOLTANI, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme
Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER,
M. Anisse MAGRI (à partir du point n°011), Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel
LEGRAND (à partir du point n°033), M. Nathan BOROWIECKI, M. Philippe CERISIER, Mme
Nathalie CHAUFFOUR, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA (à partir du point n°033), M.
Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ (jusqu'au point
n°010),
Mme Sofia RODAS PAWLOFF a donné pouvoir à M. Johann ROS (jusqu'au point n°004),
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. David GOSSET (jusqu'au point n°010),
M. Axel LEGRAND a donné pouvoir à M. Philippe BARAT (jusqu'au point n°032),
Mme Elya CONZA a donné pouvoir à M. Olivier DALMONT (jusqu'au point n°032).

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 MARS 2026

QUESTION N°010

OBJET : COMITE CONSULTATIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - DESIGNATION DES MEMBRES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-2,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales,

Considérant que sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours,

Considérant que chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire,

Considérant que les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre des membres comme suit :

- 3 représentants titulaires du Conseil municipal dont le Président du Comité
- 3 représentants suppléants du Conseil municipal
- 3 représentants des chefs d'établissements scolaires
- 3 représentants des trois principales fédérations de parents d'élèves : Fédération des Parents d'élèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.), Fédération des Conseils de Parents d'élèves (F.C.P.E.) et Association des Parents d'élèves de la Commune d'Herblay (A.P.E.CH.).

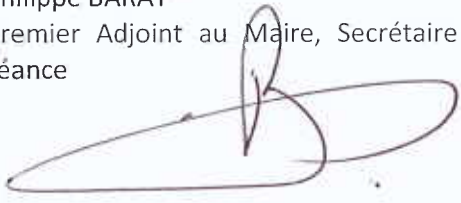
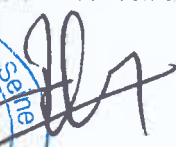
Après en avoir délibéré,

Désigne les membres suivants pour siéger au sein du Comité consultatif de la restauration scolaire, pour représenter le Conseil municipal :

MATHIOT	Marlène	Présidente
LEVASSEUR	Sophie	Titulaire
VONMEURS	Philippe	Titulaire
PORCHEZ	Nadine	Suppléante
EL BAGHDADI	Mohamed	Suppléant
RODAS-PAWLOFF	Sofia	Suppléante

ADOpte À l'**Unanimité (39 voix pour)**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,

<p>Philippe BARAT Premier Adjoint au Maire, Secrétaire de séance</p> 	<p>Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise</p>  
---	---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

COMITE CONSULTATIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - DESIGNATION DES MEMBRES

Le Tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en cas échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet

www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260330-Q010DB2026-016-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026